



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

· **No CAS:**  
64742-48-9

· **Numéro CE:**  
918-481-9

· **Numéro index:**  
649-327-00-6

· **Numéro d'enregistrement** 01-2119457273-39-XXXX

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Des utilisations selon REACH ont été identifiées pour ce produit. Pour plus de clarté, une liste des utilisations se trouve en annexe de la fiche de données de sécurité.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Solvant

Dilution avec KEIM LIGNOSIL-BASE

· **Utilisations déconseillées** Toute autre utilisation est déconseillée.

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

KEIMFARBEN AG

Wiesgasse 1 / CH-9444 Diepoldsau

Tel. +41 71 737 70 10 / Fax +41 71 737 70 19

www.keim.com / info @keim.ch

· **Service chargé des renseignements:**

Thomas Klug

Téléphone +41(0)794027155

E-mail: info@keim.ch

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tox Info Suisse: 145

GBK GmbH Global Regulatory Compliance, Emergency number: +41 71 737 70 18

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH/FR



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

· **Mentions de danger**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P301 EN CAS D'INGESTION:

P331 NE PAS faire vomir.

P315 Consulter immédiatement un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Brouillard d'eau, CO<sub>2</sub>, Mousse résistant à l'alcool.

P405 Garder sous clef.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **2.3 Autres dangers**

Dangers physiques / chimiques:

Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition. COMBUSTIBLE.

Dangers sur la santé:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Légèrement irritant pour la peau. Peut être irritant pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.1 Substances**

· **No CAS Désignation**

64742-48-9 HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

(suite page 3)



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2017

Numéro de version 14

Révision: 12.09.2017

Nom du produit: KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

(suite de la page 2)

- **Code(s) d'identification**
- **Numéro CE:** 918-481-9
- **Numéro index:** 649-327-00-6
- **Description:** Hydrocarbures désaromatisés

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**  
Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**  
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**  
Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Observation subséquente relative à un risque de pneumonie et d'œdème pulmonaire.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Brouillard d'eau, poudre d'extinction, mousse résistant à l'alcool, CO<sub>2</sub>, sable.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Oxydes de carbone (CO<sub>x</sub>)  
Gaz/vapeurs inflammables  
En cas de décomposition thermique, libération de vapeurs dangereuses et inflammables.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

(suite page 4)



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

**Nom du produit: KEIM LIGNOSIL-BASE-DL**

En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Se conformer aux réglementations locales.

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Solvant organique

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant ininflammable (sable, terre, kieselguhr, vermiculite).

Verser dans des fûts marqués et verrouillables.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Ne pas inhaler les aérosols.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Équipement de protection individuelle voir le chapitre 8. Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.

#### · Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 5)



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2017

Numéro de version 14

Révision: 12.09.2017

Nom du produit: KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

(suite de la page 4)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Prévoir un bac de rétention.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Classe de stockage:** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics  
Vapeur. VME (calcul réciproque) 1200 mg/m<sup>3</sup> 184 ppm Total des hydrocarbures

#### HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 600 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 300 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
--------------	---

- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- **Protection respiratoire:**  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Filtre: A
- **Protection des mains:** Gants de protection
- **Matériau des gants**  
Adapté par exemple:  
Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,5$  mm  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2017

Numéro de version 14

Révision: 12.09.2017

**Nom du produit: KEIM LIGNOSIL-BASE-DL**

(suite de la page 5)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Valeur pour la perméabilité: taux  $\geq 6$  (480 min)  
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps:**  
Vêtements de travail protecteurs  
Vêtement de protection résistant aux solvants
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** Consulter le chapitre 12 et 6.2

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **Aspect:**

· <b>Forme:</b>	Liquide
· <b>Couleur:</b>	Incolore
· <b>Odeur:</b>	Douce
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.· **Changement d'état**

· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	<-25°C
· <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	186-214°C (ASTM D86)

· **Point d'éclair** >61°C (ASTM D93)· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.· **Température d'inflammation:** 236°C· **Température de décomposition:** Non déterminé.· **Température d'auto-inflammabilité:** 233-255 °C· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.· **Limites d'explosion:**

· <b>Inférieure:</b>	0,6 Vol %
· <b>Supérieure:</b>	7 Vol %

· **Pression de vapeur à 0°C:** 30-95 Pa· **Densité à 20°C:** 0,77-0,82\* g/cm<sup>3</sup>· **Taux d'évaporation:** Non déterminé.

(suite page 7)

CH/FR



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2017

Numéro de version 14

Révision: 12.09.2017

**Nom du produit: KEIM LIGNOSIL-BASE-DL**

(suite de la page 6)

· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Négligeable Pas ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique à 20°C:</b>	1,3-2,5 mm <sup>2</sup> /s (ASTM D7042)
· <b>Teneur en solvants:</b>	100 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	*Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable en cas d'utilisation et de stockage normaux.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Peut réagir vivement en présence d'un produit riche en oxygène (comburant). Danger d'explosion.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Agent oxydant
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Oxydes de carbone (COx)  
Gaz/vapeurs inflammables  
Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5 mg/l (rat) (OECD 403)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'irritation cutanée primaire.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritations possibles en cas de contact prolongé.
- **En cas d'inhalation:** L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

(suite page 8)

CH/FR



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

(suite de la page 7)

- **En cas d'ingestion:**  
nocif  
L'ingestion peut affecter les poumons
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**  
Aucune étude expérimentale connue.  
Le produit n'ayant pas été testé, les informations sur la toxicologie sont issues des propriétés des constituants.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) néant**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique:

**HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES**

EC 50	>1.000 mg/l (algues)
	>1.000 mg/l (invertébrés)
LC 50	>1.000 mg/l (poisson)
LC0 /96h	1.000 mg/l (poisson)
EC 0/48h	1.000 mg/l (Daphnia)
EC 0/72h	1.000 mg/l (algues)

#### · 12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.  
80% / 28d

#### · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · Autres indications écologiques:

#### · Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CE No 2006/11/CE:

En l'état actuel de nos connaissances, le produit ne contient pas de métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE.

(suite page 9)





## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2017

Numéro de version 14

Révision: 12.09.2017

Nom du produit: KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

(suite de la page 8)

- **Indications générales:**  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Éliminer selon les réglementations locales.

· **Catalogue européen des déchets**

14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants
-----------	---

· **Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**

14 06 03	Autres solvants et mélanges de solvants Classification: ds = les déchets spéciaux
----------	--

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |                 |
|--|-----------------|
| · <b>14.1 Numéro ONU</b>                                   |                 |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>                                   | néant           |
| · <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                 |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>                                   | néant           |
| · <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                 |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>                                   |                 |
| · <b>Classe</b>  | néant           |
| · <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                           |                 |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>                                   | néant           |
| · <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>                | Non applicable. |

(suite page 10)



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

(suite de la page 9)

- |  |   |
|--|---|
| · <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | Non applicable.   |
| · <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> | MER:<br>14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC<br>Nom de la substance: LIQUIDE NOCIF, N.F., (7) N.S.A., (EXXSOL D60, contient des iso- et cycloalcanes en (C10-C11))<br>Type de navire requis: 3<br>Catégorie de pollution: Y |
| · <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>  | néant   |

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise
- **Prescriptions nationales:**
- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Classification propre)
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction observé:**
  - TRGS 200 (Allemagne)
  - TRGS 500 (Allemagne)
  - TRGS 510 (Allemagne)
  - TRGS 900 (Allemagne)
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** Néant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Keimfarben Allemagne, Service Sécurité Produits
- **Acronymes et abréviations:**
  - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 11)



Page : 11/11

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2017

Numéro de version 14

Révision: 12.09.2017

**Nom du produit: KEIM LIGNOSIL-BASE-DL**

(suite de la page 10)

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

EC10: Effective concentration at 10% mortality rate.

EC50: Half maximal effective concentration.

LC10: Lethal concentration at 10% mortality rate.

NOEC: No observed effect concentration.

REACH: Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Regulation (EC) No.1907/2006)

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

· **La présente fiche de données de sécurité comporte une annexe ! \_\_\_\_\_**

CH/FR



# KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

## Annexe à la fiche de données de sécurité selon l'article 31(7) du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Informations générales:

Pour ajouter des utilisations manquantes ou des scénarios d'exposition, prière d'envoyer votre demande à l'adresse

E-Mail: [info@keim.ch](mailto:info@keim.ch)

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Fabrication de la substance	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'intermédiaire, agent d'extraction ou produit chimique de processus. Inclus le recyclage/la récupération, les transferts de produit, le stockage, l'entretien et le chargement (y compris navire/berge, camion/wagon et conteneur de vrac).	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
Gaz liquéfié	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	
<b>Caractéristiques du produit</b>	
Non applicable	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Non applicable	
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>	
Non applicable	
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>	



# KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

Non applicable
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Non applicable
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable



# KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Distribution de la substance	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6A, ERC6B, ERC6C, ERC6D, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Chargement (y compris chargement de navire/berge, wagon/camion et conteneur intermédiaire de vrac) et reconditionnement (y compris fûts et petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire associées.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
Gaz liquéfié	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	
<b>Caractéristiques du produit</b>	
Non applicable	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Non applicable	
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>	
Non applicable	
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>	
Non applicable	
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>	
Non applicable	
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>	
Non applicable	



# KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Non applicable
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable



# KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris stockage, transferts de produits, mélange, formation de comprimés, compression, formation de pastilles, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, entretien et activités de laboratoire associées.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
Gaz liquéfié	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	
<b>Caractéristiques du produit</b>	
Non applicable	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Non applicable	
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>	
Non applicable	
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>	
Non applicable	
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>	
Non applicable	
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>	
Non applicable	





# KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Non applicable
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable



# KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation en laboratoires - Industriel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transferts de produit et nettoyage des équipements	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
Gaz liquéfié	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
<b>Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques.	
Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.	
Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	
<b>Caractéristiques du produit</b>	
Non applicable	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Non applicable	
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>	
Non applicable	
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>	
Non applicable	
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>	
Non applicable	
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>	
Non applicable	
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>	
Non applicable	
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>	



# KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Non applicable
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable



# KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation en laboratoires - Professionnel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement	
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transferts de produit et nettoyage des équipements.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
Gaz liquéfié	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
<b>Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mises en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	
<b>Caractéristiques du produit</b>	
Non applicable	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Non applicable	
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>	
Non applicable	
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>	
Non applicable	
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>	
Non applicable	
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>	
Non applicable	
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>	
Non applicable	
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>	



# KEIM LIGNOSIL-BASE-DL

Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Non applicable
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

- Fin de la fiche de données de sécurité -